

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 22/10/2014

Date d'affichage : 23/10/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 30 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le trente octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Renée FALCO - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Régine RINAUDO à Maria De Fatima FIANDINO / Pascal CORDÉ à Laëtitia PICOT / Jean-Jacques GABERT à Rémy FELIX / Johan TOUCAS à Marc-Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Audrey TROIN / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

ABSENTS : Patrick GARNIER / Sébastien MACREZ / Monique LEBLANC /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités
effectuées, le : 14 NOV. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 3 NOV. 2014
Visa du : 11.3 NOV. 2014

Monsieur le Maire informe que depuis plusieurs années, les actes de mutations foncières sont confiés au cabinet foncier SEREC.

La convention d'assistance foncière conclue avec la société SEREC SUD EST arrive à échéance le 31 décembre 2014.

La mission du cabinet foncier SEREC devenu TFP INFRASTRUCTURES consiste en la rédaction des actes conclus en la forme administrative.

Ces actes concernent essentiellement les cessions à l'euro symbolique non recouvrable, les acquisitions ou ventes, la constitution de servitude, l'échange de terrains avec ou sans soulte mais aussi les publications au service de la publicité foncière.

La prestation s'étend de la rédaction de l'acte jusqu'à sa publication aux hypothèques ce qui représente un volume d'une quinzaine d'actes par an.

N° 2014/138

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE FONCIERE CONCLUE AVEC LA SOCIETE TFP INFRASTRUCTURES (ex SEREC)

N° 2014/138

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE FONCIERE CONCLUE AVEC LA SOCIETE TFP INFRASTRUCTURES (ex SEREC)

La mission effectuée par le cabinet foncier s'achevant, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de proroger, par une nouvelle convention, l'assistance technique aux opérations de rédactions d'actes administratifs assurée par cette société et de l'autoriser à procéder à la signature de la convention ci-annexée dont la prochaine échéance est fixée au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention d'assistance technique aux opérations de rédaction d'actes administratifs,
- de conclure cette convention jusqu'au 31/12/2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, à l'UNANIMITE.

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE
Marc-Etienne LANSADE